nombre de ses arrestations, et alors qu'il était de repos, a encore arrêté hier matin un de ces nombreux expulsés qui pullulent sur le territoire français.

Cet étranger qui mendiait et qui sera conduit à Lille demain, se nomme Pierre Vandeportaële, âgé de 69 ans, originaire de Moorslede ; mendiant de profession demeurant à Menin.

Pour ne pas blesser la modestie de ce garde hors ligne, nous ne pouvons que le recommander à la bienveillance de l'administration qui saura récompenser cet excellent agent.

LILLE

Les Enfants du Nord et du Pas-de-Calais

L'Association amicale des Enfants du Nord et du Pas-de-Calais a tenu dimanche à Paris son assemblée générale chez Ronsery, sous la présidence de M. Martel, inspecteur général de l'Université. Après examen de la gestion de 1896 et le règlement des questions à l'ordre du jour, la réunion a procédé à l'élection de son comité pour l'exrcice 1897. Ont été élus : Président, M. Mairesse, président honoraire de l'Association de la presse parlementaire ; vice-présidents, MM. Couteliers et Weerts. Membres : MM. Guillain, conseiller d'Etat ; Martel, Jonnart, député ; Mio, chef du personnel des postes et télégraphes ; Edouard Noël, Malo, Lefranc, hommes de lettres ; Carlier, Delacroix, Hudelist, Barbier et Lesage.

Nécrologie

M. Morel, Directeur de la *Vraie France*, vient d'avoir la douleur de perdre son père, M. Henri Morel, décédé à l'âge de 72 ans.

Association Amicale de l'Ordre du Mérite agricole

Dimanche, a eu lieu, à onze heures, à l'annexe du Grand-Hôtel de Lille, la séance annuelle de l'Association amicale des membres de l'Ordre du Mérite agricole.

La première partie de la séance a été consacrée au renouvellement des membres du conseil d'administration pour quatre années. Les membres de l'ancien bureau ont été tous réélus, savoir : Président actif, M. Laurent Mouchin ; vice-présidents, MM. Coolen et Coquelle ; secrétaire-général, M. Hector Simon ; trésorier, M. Geerts Collette ; membres, MM. Tribou, Stevenoot, Bonduel, Lucien Flinois, Davaine, Mallet, Deconinck, Lebecque.

Le dîner qui a suivi, présidé par M. Vel-Durand, préfet du Nord, président honoraire et membre actif de l'association, a été une véritable réunion familiale dans la quelle. Le rapport du secrétaire général, M. Hector Simon, a d'abord relaté les évènements saillants de l'année et les décisions prises.

Puis le sympathique président M. Laurent Mouchon, a remercié en son nom comme en celui de tous les membres du bureau, ses collègues de la société de leur avoir continué par leurs suffrages la marque d'estime et de confiance qu'ils leur avaient accordée précédemment, il a porté la santé du Président de la République, de M. Méline, ministre de l'agriculture et président d'honneur de droit de l'association de M. Vel-Durand, président honoraire, et de quatre membres promus au grade d'officier de l'ordre : MM. Vel-Durand, Comoe Lambrez et Dupont.

Après ces discours officiels, M. le Préfet s'est entretenu avec ses collègues familièrement et en simple membre de cette *Association amicale*, mais en membre éclairé et dévoué, des grandes questions qui intéressent l'agriculture de la région du Nord : la question des sucres, la question des blés, la question monétaire, des alcools, etc., etc.

Il a encouragé l'association, comme aussi sa sœur aînée la Société des Agriculteurs du Nord à se tenir dans une attitude bien ferme, bien unanime. C'est selon lui le moyen le plus sûr d'arriver à un résultat désiré.

M. Hector Simon a porté la santé de M. Emile Davaine, Président de la Société des Agriculteurs du Nord qui, dit-il, « guide les débuts de cette phalange avec la vigueur d'un jeune et la sagesse d'un vieux » M. Davaine a remercié du fond du cœur, et, a donné l'assurance que son dévouement ne se démentirait point.

M. le Préfet, appelé ailleurs, s'est alors retiré.

Quelques toasts ont été encore portés, entre autres à M. Deleporte-Bayart, trésorier de la Société des Agriculteurs du Nord, l'agronome distingué qui est toujours sur la brèche lorsqu'il s'agit de défendre l'agriculture ; à M. Geerts-Collette, le trésorier dévoué de l'association ; à M. Hector Simon, le secrétaire-général et l'âme de la Société ; et la fête de famille a pris fin très gaîment.

AGRESSION NOCTURNE à coups de couteau

Dimanche vers onze heures et demi du soir, M. Devrièze Léon, 23 ans, journalier, demeurant rue Pierre Legrand, 221, à l'estaminet au *Rendez Vous des Tourneurs*, se trouvait dans un cabaret de la rue Philadelphie où il prenait une chope au comptoir, quant en sortant il fut interpellé grossièrement par deux individus ivres qui passaient à ce moment.

Devrieze ne répondit point, ce qui excita encore davantage nos deux promeneurs qui bientôt se jetèrent sur l'inoffensif jeune homme et lui portèrent des coups de couteau dont l'un l'atteignit au sommet du crâne, lui faisant une blessure d'où le sang ne tarda pas à s'échapper.

Devrièze voyant l'attitude menaçante que prenaient ses agresseurs cria au secours et ses appels furent entendus par un de ses amis, Remi, demeurant également rue Pierre-Legrand, qui arriva au moment où Devrieze venait de recevoir quatre coups de couteau dont l'un atteignit le jeune homme au-dessous de la tempe droite.

Voyant qu'ils allaient être découverts, les agresseurs prirent la fuite, poursuivis par quelques passants attirés par le bruit de la lutte, et Devrièze, qui perdait du sang en abondance, se rendit accompagné de Remi V..., dans une pharmacie voisine, mais comme personne ne voulut ouvrir, Devrièze alla au poste de police du 8e arrondissement, où il raconta l'agression dont il venait d'être l'objet.

Le docteur Masse, requis par un agent donna les premiers soins à Devrieze qui vint ensuite porter plainte devant M. Barsouchy, commissaire de police de permanence.

A la suite de l'enquête ouverte paa ce magistrat, la police de sûreté fut mise en campagne et lundi à midi on parvint à mettre la main sur les auteurs de cette sauvage agression. Ce sont les nommés Alfred Declercq, 18 ans, et Auguste Bucenos, 20 ans, journalier, demeurant tous deux à Rouges-Barres.

L'arme dont ils se sont servis est un couteau de poche.

Les blessures de Devrièze n'auront, heureusement, aucune suite sérieuse.

Les accidents

Hier à onze heures du matin, le cheval de M. Lorthiois, filateur, s'est emballé au passage du car à vapeur, rue du Faubourg-de-Roubaix et s'est jeté dans la vitrine de M. Blanchot, tapissier. Il a cassé pour dix francs de carreaux.

— Un peu plus tard vers une heure et demie M. Duchez Alfred, fileur, cour du Vert-Lion, a été renversé, place du Théâtre, par le car I. M. Duchez a reçu quelques contusions sans gravité.

Hier, vers deux heures de l'après-midi, M. Agar Julien, 65 ans, dévideur, rue Ste-Catherine, cour du Beau-Bouquet, passait rue des Bouchers, quand, à l'angle de la rue Royale, il fut renversé par une voiture dont le conducteur prit aussitôt la fuite. M. Agar fut transporté à la pharmacie Waché, rue Esquermoise, où il reçut les soins du docteur Faucon qui constata des contusions multiples sur le corps.

Agar a été transporté à la Charité à l'aide de la voiture d'ambulance.

Le conducteur de la voiture auteur de l'accident a fouetté son cheval au lieu de s'arrêter, mais il a été reconnu et sera poursuivi pour blessures involontaires.

Les bouchers ont la spécialité de faire courir leurs chevaux à une allure trop rapide et occasionnent fréquemment des accidents qu'un peu moins de vitesse leur ferait éviter.

Les vols

Nous avons annoncé il y a deux jours l'arrestation d'un individu, belge d'origine, qui mettait à contribution les étalages des principaux magasins de notre ville. Deux nouveaux voleurs viennent encore de se faire pincer. Ce sont : Couvez Eugène, 13 ans, et Couvez Léopold, 16 ans, rue de la Hallotterie, 13. Après interrogatoire, ils ont été mis à la disposition du procureur de la République.

LE NORD

UN TAMPONNEMENT à Rouges-Barres

Train pris en écharpe

Dégâts considérables. — Pas de Victimes

Un tamponnement entre deux trains, l'un, de marchandises venant de Roubaix ; l'autre, composé de huit wagons pour voyageurs, vides et de deux fourgons également vides, s'est produit hier soir, un peu avant huit heures, à la bifurcation des lignes de Roubaix-La Madeleine et de Lille-La Madeleine, à quelques mètres de la halte de Rouges-Barres, Verte-Rue.

Voici comment l'accident est arrivé.

Le train de Roubaix, composé de 49 wagons, venait de s'engager sur la voie de Lille-Armentières, lorsque le train de matériel vide, venant de Lille, le prit en écharpe au treizième avant-dernier wagon, et, continuant de rouler, jeta quatorze voitures hors des rails dont trois furent littéralement broyées.

La locomotive du train tamponneur s'arrêta juste en face de la cabine Saxby à la halte de Rouges-Barres, Verte-Rue.

La tamponnement causa un bruit épouvantable qui fit accourir tous les habitants des maisons voisines. Personne heureusement n'était blessé. Tout se borne à des dégâts très importants.

La voie était obstruée sur une longueur de près de cent mètres. On procéda aussitôt au déblaiement. C'était un spectacle bizarre de voir, au milieu de la nuit, dans la bruine qui tombait, les allées et venues des hommes qui à la clarté d'une multitude de lanternes à verres blancs ou rouges, travaillaient avec ardeur, qui à remettre sur rails les wagons bousculés, qui à enlever les carcasses des voitures reduites en morceaux et les roues en l'air.

La locomotive du train tamponneur, qui porte le numéro 2334, a son tampon droit arraché, les tôles de devant sont tordues ; à quelques mètres en avant d'elle, un wagon, dont l'essieu est faussé, ne peut rouler; il faudra le charger sur un véhicule spécial à grands renforts de crics et du treuil ; à minuit, l'un des wagons démantibulés est jeté sur le côté de la voie et douze autres sont remis sur les rails.

Il restait encore, à une heure du matin, un wagon renversé, et tout faisait prévoir que la voie serait débarrassée et livrée à la circulation pour quatre heures du matin.

Un service de transbordement a été organisé. Les voyageurs descendaient, traversaient les voies et un sentier boueux pour reprendre, cent cinquante mètres plus loin, le train amenant d'autres voyageurs.

Cette collision, qui est due à l'inobservation des signaux par le mécanicien du train parti de Lille a amené, au début, un retard assez appréciable, mais le service du transbordement a été vivement organisé.

Les dégâts sont considérables. Toutes les voitures du train tamponneur sont détériorées ainsi que les wagons jetés hors des rails. — On estime que le chiffre des dégâts dépassera 50,000 francs.

VALENCIENNES

Mort subite. — Hier, vers 11 heures et demie du soir, le nommé Horin Hyacinthe, 28 ans, chimiste, aux Forges et Aciéries, en prenant une chope chez la femme Bruniau, cabaretière, rue de Valenciennes est mort subitement, après avoir bu un coup sur la chope qu'on venait de lui servir. Les consommateurs lui prodiguèrent tous les soins possible, mais inutile. Il fut reconduit en voiture à son domicile, rue de Turenne, Horin est marié et père de deux enfants.

UN INFANTICIDE A VIEUX-CONDÉ

Le parquet de Valenciennes s'est transporté à Vieux-Condé pour instruire une affaire d'infanticide. La coupable a été dénoncée par la sage-femme qui s'était aperçue de la disparition de l'enfant.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

ACCIDENT MORTEL

Un ouvrier terrassier, Joseph Vandekerckhove, originaire de Bruges, âgé de 34 ans, a été tué ce matin en travaillant aux terrassements de la nouvelle gare, dont l'entrepreneur est M. Radas.

Il était huit heures quand cet accident s'est produit.

Vandekerckhove était occupé à charger de la terre dans un wagonnet. Il travaillait au pied d'une butte de trois mètres de hauteur, lorsque, tout à coup, un bloc de terre de plusieurs mètres cubes se détacha du haut de la butte et tomba sur le malheureux ouvrier.

Il fut enseveli sous la terre, et ses camarades accoururent aussitôt, pour le dégager. Le malheureux respirait encore ; il avait les deux jambes brisées et la poitrine défoncée. On le transporta dans une guérite, où on lui administra un cordial, mais il rendit presque aussitôt le dernier soupir.

Chute dans un escalier. — Samedi dans la journée, M. Charles Davenne, cordonnier, a fait une chute dans l'escalier qui conduit à la chambre qu'il habite, dans une maison, rue Méaulens.

Dans cette chute, M. Davenne s'est fracturé le bras droit, et a reçu des contusions sur le corps.

Il est entré hier à l'hôpital.

57 Années de Succès - 60 Récompenses

ALCOOL DE MENTHE de **RICQLÈS**

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE

contre les **Indigestions, Maux d'estomac**, de **nerfs**, de **cœur**, de **tête** et contre **Grippe** et **Refroidissements**.

EXCELLENT AUSSI POUR LA TOILETTE ET LES DENTS

Exiger le nom **DE RICQLÈS** sur les flacons

Lire en 4e page la notice sur les **Charbonnages de Jemeppe-sur-Sambre**.

TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Nord

Audience du 14 décembre 1896

Attentats à la pudeur à Roubaix

Un sieur Joseph Snappe, 30 ans, manœuvre de maçon à Roubaix, inculpé d'attentats à la pudeur, est condamné à **cinq ans de réclusion**.

Drame passionnel à Valenciences

Victor Deudon, âgé de 17 ans, ouvrier couvreur à Valenciennes, né dans cette ville, ayant appris que Caroline Maillard, dont il avait été l'amant, voulait renouer d'anciennes relations avec un individu dont elle avait eu deux enfants, en ressentit une violente colère. Le 19 octobre dernier, il se présenta chez cette fille, vers deux heures de l'après-midi, il lui tint le propos suivant : « Je viens de voir ton bon ami, il faut que ce que j'ai dans ma poche te serve.» Puis il partit et revint quelques instants après.

Il se précipita alors sur Caroline Maillard en criant : « Il faut que je te tue ! » En même temps, il la renversa sur le sol, lui porta de très nombreux coups de couteau dans la direction de la gorge et ne l'abandonna qu'après avoir lui-même reçu de nombreux coups de personnes accourues au secours de la victime. Celle-ci, bien que sérieusement blessée, est actuellement à peu près rétablie ; elle ne dut son salut qu'à la résistance très vive qu'elle opposa à son agresseur et aux mouvements de parade qu'elle put exécuter avec les bras. Lorsqu'elle fut visitée par le médecin, elle portait trente-quatre blessures béantes, dont la plupart laisseront des traces indélébiles.

L'accusation déclare que Deudon a prémédité son crime, ainsi que le démontrent sa première visite chez Caroline Maillard et les circonstances qui ont marqué son retour chez cette fille. A ceux qui lui reprochèrent ce qu'il avait fait, il répondit par des menaces de mort. Deudon n'a jamais été condamné, mais son caractère est violent et sa conduite laisse à désirer depuis un certain temps.

Deudon est condamné à **cinq ans de réclusion**.

⁂

Voici le rôle des assises pour la seconde semaine de la session extraordinaire du mois de décembre :

Lundi 14 décembre. — Ministère public : M. Bourdon, avocat général. — 1re affaire : **Mœurs**. Joseph Sqappe, 12 témoins. Défenseur : Me Boudry. — 2e affaire : **Tentative d'assassinat**, Victor Deudon, 10 témoins. Défenseur, Me Deschodt.

Mardi 15 décembre. — Ministère public : M. Wagon, substitut. — 1re affaire : **Mœurs**. Benjamin Verplaetse, 7 témoins. Défenseur : Me X... — 2e affaire : **Mœurs**. Charles Compernolle. Défenseur : Me Degand.

Mercredi 16 décembre. — Ministère public : M. Bourdon, avocat général. — 1re affaire : **Coups suivis de la perte d'un œil**. Gustave Bailleul, Jules Bailleul. Défenseurs : Me X... — 2e affaire ; **Vols qualifiés**. Fleury Brice. Défenseur : Me Hattu,

Jeudi 17 décembre. — Ministère public : M. Wagon, substitut. — 1re affaire : **Mœurs**. Augustin Pecqueur. Défenseur : Me X. — 2e affaire : **Banqueroute frauduleuse et abus de confiance**, Charles Crombez, 17 témoins. Défenseur : Me d'Hooghe.

Vendredi 18 décembre. — Continuation de l'affaire Crombez.

Samedi 19 décembre. — Ministère public : M. Bourdon. avocat général. — 1re affaire : **Avortement**, Julie Duriez, femme Dekeiser, Reine Leuregans. Défenseurs : Mes d'Hooge et X... — 2e affaire : **L'ASSASSINAT DE VALENCIENNES**, Charles Horban, 15 témoins. Défenseur : Me Dubron.

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix. (Hippodrome). — Bureaux à 7 h. 1/2. Rideau à 8 h. 1/2. — Jeudi 17 décembre, grande représentation de gala, avec le concours de M. Vergnet, premier ténor de l'Académie nationale de musique de Paris, Grand-Opéra

SAMSON & DALILA

Grand opéra en 3 actes et 4 tableaux, poème de Ferdinand Lemaire, musique de Saint-Saëns.

Entrées de faveur rigoureusement suspendues.

Prix des places : Loges et fauteuils, 5 fr. — Pourtours, 2 fr. 75 — 1res galeries de face, 2 fr. — Id. de côté, 1 fr. 75 — 2e galeries, 0.60.

Avis très important. — Les représentations d'opéra et d'opéra-comique données par la troupe de Gand seront suspendues à partir de ce jour jusqu'au jeudi 7 janvier 1897.

PETITE CORRESPONDANCE

L. L. S. n° 41. — L'autorisation du préfet est obligatoire et elle ne sera donnée qu'après avis du maire et du sous-préfet ; 2° Oui ; 3° Oui. — *G. D. à Lille*. — Oui.

LE FACTEUR

Etat-Civil de Roubaix

du 14 décembre

Naissances. — Maurice Wagnon, rue de Croix — Albert Ladsous, rue de l'Alma — Louis Cordonnier, Hôtel-Dieu — Georges Malfait, id. — Jean-Bte Willemin, quai de Gand 10 — Louise Verlande, rue Guinguette — Germaine Beuque, rue Milton 1 — Marcel Adriaenssens, rue Jacquard 167 — Lucien Detollenaere, rue Tilleul 293 — Paul Devernay, rue Mons 55 — Albert Meliiez, rue Conférence 38 — Irma Dejardin, rue Decrême — Eugène Devriendt, rue Longues Haies 273 — Jeannette Pillet, rue Larochefoucauld 83 — Joseph Robrecht, rue Soubise — Hélène Chevalier, rue St-André 8 — Marie Dhalluin, rue Richard-Lenoir 8 — Adèle Vandoorselaere, rue Franklin — Laure Rogez, rue Barbieux 30 — Elvire Landuyt, rue la Lys 42 — Henri Francq, rue Nain 77 — Albert Dujardin, rue Rossini 13.

Décès. — Clara Dujardin, 20 jours, rue Longues Haies — Lœtitia Degraet, 15 ans, rue Fresnoy 117 — Jean-Bte Vérin, 66 ans, rue Jacquard 154 — Henri Duriez, 51 ans, rue l'Epeule 138 — Emile Steelandt, 4 mois, rue Pierre-de-Roubaix — Emile Bossut, 73 ans, rue Barbieux — Romaine Mostaert, 3 ans, rue Sully 3 - Aurélie Holleville, 43 ans, rue Chanzy 67 — François Malfait, 43 ans, rue de l'Espérance 32 — Cyrille Masure, 56 ans, Grand'Rue 66 — Desmet, présenté sans vie, Hôtel-Dieu — Debondues, id.

Mariages. — Entre : François Smets, tapissier, 25 ans, rue Miln 44 et Emerance Van Halven, 21 ans, rue Miln — Laurent Devernay, emp. d'octroi, 28 ans, rue Monthyon 3 et Marie Galois, piqurière, 21 ans, rue Béthune 21 — Jules Labaere, terrassier, 27 ans, rue Turgot et Pharaïde Declercq, 27 ans, à Roubaix — Henri Looten, ébéniste, 27 ans, rue St-Maurice et Léontine Hayart, journalier, 22 ans, rue St-Maurice.

Etat-Civil de Tourcoing

des 13 et 14 décembre

Naissances. — Jean Decrugenaere, rue Colbert — Marguerite Jeanselle, rue Petit-Village — Jeanne Debock, rue de Lille — Camille Deletombe, rue Bl.-Porte — Florence Mandet, rue Trois-Pierres — Jules Masselis, Croix-Rouge — Marie Decaesteken, rue Ursulines — Daniel Hennion, rue Winoc-Chocqueel — René Rousseau, rue Chevreul — J.-B. Lamblin, rue du Laboureur.

Décès. — Marie Savary, 4 mois, rue Magenta 64 — Auguste Gille, 67 ans, rentier, rue Jacquart 24 — Paul Petit, 30 ans, magasinier, Hôpital civil — Théophile Batteur, 82 ans, rue Provin — Raymond Destombes, 5 mois, rue St-Blaise 71 — Catherine Wallez, 75 ans, rue Dragon 60 — Maria Lotigié, 38 ans, concierge, Hôpital civil.

Mariage. — Entre : Jules Destriez, 23 ans, rentreur et Cécile Catel, 23 ans, bobineuse.

Etat-Civil de Croix

Du 7 au 13 Décembre

Naissances. — Georges Vallens, rue Jacquart 4 — Albert Destour, rue de Lille — Guillaume Van Mierlo, rue Guizot 23 — Julien Leuridan, rue de Roubaix — Georges Gyeclinck, rue de Colmar.

Décès. — Louis Fiévez, 63 ans, journalier, rue Kleber — Emile Debay, 52 ans, vannier, Grande-Place — Albertine Fontaine, 1 an, rue du Tonkin 5 — Séraphin Coppieters, 62 ans, journalier, rue Chevreul.

Publications de mariages. — Entre : César Devarrewaere, fileur et Marthe Cuisset, s. pr. — Jean-Bte Hooreman, 20 ans, rattacheur et Célina Dury, 20 ans, bobineuse.

Mariages. — Entre : Josué Plays, 22 ans, tisserand et Victorine Dubar, 24 ans, journalière — Pierre Callebaut, 29 ans, apprêteur et Louise Petit, 20 ans, éplucheuse.

FINANCES

Paris, le 14 décembre 1896.

Un ralentissement des transactions a provoqué, au début, un tassemen sur les rentes, mais le marché s'est ensuite échauffé.

Le 3 0/0 a ouvert à 103.15 et finit à 105.22.

Le 3 1/2 0/0 monte à 105.72.

Tenue toujours favorable du Serbe 4 0/0 à 68.30

Grande fermeté mais pas de mouvement sur les Sociétés de crédit.

Crédit Foncier 657.

Comptoir National d'Escompte 570.

Crédit Lyonnais 766.

Société Générale 510.

L'action du Bec Auer varie entre 1020 et 1015.

Les actions de 100 francs de la Société Française des Charbonnages de Jemeppe-sur-Sambre, que l'on émet en ce moment, ont droit à un intérêt fixe annuel de 6 0/0 et à 7 0/0 des bénéfices nets, après ces prélèvements statutaires, Le prix d'émission est fixé à 100 francs, payables comme suit : 25 francs en souscrivant, 25 francs à la répartition et 50 fr. contre la remise du titre définitif.

Un autre placement qui mérite d'attirer l'attention des capitalistes est l'action de la Société Foncière franco-tunisienne, qui offre des garanties matérielles et morales de premier ordre. Ce titre, dont le revenu, pour la première année, est évalué à 7 0/0, a sa place dans tout portefeuille bien composé.

Les Chemins de fer français conservent leurs hauts cours.

BOURSE DE LILLE

Du 14 décembre 1896

Emprunts (villes et départements)

Lille 1860 (obligation 100) 125 25.

Actions banques et diverses

Léon Brouta et Cie (Anc. Cie Delgutte) (à 500 310) p. 815.

Forges et Hauts-Fourneaux

Denain et Anzin (à 500 t. p.), 480.

Charbonnages (actions)

Blanzy (à 500 t. p.) p. 1910. — Bruay p. 1195. — Bruay, coupure de vingt, p. 23700. — Courrières, 4625 — Douchy, 675 — Dourges, 96 — Escarpelle (à 500 t. p.) p. 2460 — Ligny-les-Aire (Cie anonyme 500, t. p.) p. 550.

Charbonnages (obligations)

Béthune 77 (remb. à 500) p. 462 — Escarpelle 94 (remb. à 500) p. 516.

POMMADE

ANTIDARTREUSE

La meilleure, et la plus recommandée contre les Dartres, Eczémas, Démangeaisons, les pellicules, la pelade.

2 fr. 25 le pot ; 2 fr. 50 par mandat-poste.

M. VANDENDRIESSCHE

MÉDECIN-PHARMACIEN

LILLE, 63, rue Jacquemars-Giélée

AVIS IMPORTANT. — Toutes les pommades, tous les onguents, **sans exception** sont nuisibles pour **toutes les plaies**, surtout pour les **Ulcères Variqueux**. — A ce propos, défiez-vous des « soi-disant guérisseurs » et de leurs **dépuratifs** inutiles ou dangereux.

Consultations pour les maladies de la **Peau** tous les jours de 9 h. à midi et de 2 à 5 h.

LE ROI DES CAFES

se trouve à la Maison

C. CHOMBART-DUMONT

68, rue de l'Epeule et rue des Arts, 206, 224

ROUBAIX

La seule de la région du Nord qui importe les cafés directement de l'Ile Bourbon. de Madagascar, Martinique, Guadeloupe, Dahomey, Jamaïque, Java, Haïti, Manille, Moka, Mexique, Rio-Janeiro.

Consommateurs **ATTENTION !** Assurez-vous bien chez vos marchands épiciers que les Cafés sortent de la torréfaction de la maison.

13 à 16 0/0 d'économie.

AGRICULTURE & COMMERCE

Marchés de Lille du 14 Décembre

SUCRES. — Sucre cassé (cote offic.), 100 »» à 101 — — En pain n° 1 (cote offic.), 100 00.

Cuite 1er jet (cote com.), 23 75 à .. .. — 88° (cote com.), 24 50 à — —

BETTERAVE disponible, 32.50.

Marchés de Paris

Du 11 Décembre 1896

FARINES : 12 marques — Tendance calme

	Ouv.	Clôt		Ouv.	Clôt.
Décembre...	46.25	46.20	4 prem.	47.05	47.15
Janvier	46 50	46.50	4 de Mars ..	47.75	47.80

MARQUE CORBEIL (clôture) : 51 —.

Marché aux bestiaux de la Villette

	Amenés	Vendus	P. M.	1re qté.	2e qté.	3e qté.	Prix extrêm.
Bœufs	2.777	2.450	—	1 48	1.38	1.28	1.22 à 1 54
Vaches	701	674	—	1 46	1.36	1.26	1 20 à 1.52
Taureaux...	258	230	—	1 22	1.12	1.00	0.96 à 1.32
Veaux	1.259	1.040	—	1 80	1.60	1.40	1.20 à 1.94
Moutons,...	14.285	13.580	—	1 88	1.70	1.60	1.04 à 1.96
Porcs.......	3.408	3.400	—	1 14	1.10	1.06	1.03 à 1.18

Observations. — Vente mauvaise sur le gros bétail, les veaux et les moutons, active sur les porcs.

LE HAVRE, le 14 Décembre 1896

	Cotons 10 h. 1/2	Laines — 9 h. 3/4		Cafés 10 h.
Janvier 1897	46.—	—	112.—	60.25
Février	45.75	—	116 50	60.50
Mars..................	45 75	—	117.—	60.75
Avril..................	45.75	—	117.—	61.—
Mai	45.87	—	117.50	61.25
Juin....................	46 —	—	117.50	61.50
Juillet	46.—	—	118.—	61.50
Août...................	46.12	—	118.50	62.—
Septembre...........	46.25	—	119.—	62.—
Octobre..............	45.12	—	119.—	62.25
Novembre............	—.—	—	119.50	62.25
Décembre 1896......	46.75	—	112.—	60.25
Tendance............	calme.		calme.	calme.

Ventes. — Cotons, 2.400 balles — Laines, 200 balles — Poivres, nulles. — Cafés, 10 heures, 1.000 sacs. — Cafés, midi, 3.000 sacs.

COTONS. — Strict Low-Middling : 52.50.

COTONS à midi. — Hausse 1/8.

LAINES à midi. — Inchangées.

COTONS DISPONIBLES. — On a vendu 125 balles New-Orleans à 52 fr.; 50 Memphis à 55 fr.; 87 Nouméa à 52 fr. les 50 kilos.

MARCHÉ A TERME de *Roubaix-Tourcoing*

Du 14 décembre

Cote officielle de 5 heures 1/2
Peignées de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr.		TYPE 2 qual. cour.		Peign. d'A. Type A.G.	
	Cote préc.	Cote jour.	Cote préc.	Cote jour.	Cote préc.	Cote jour
Janvier........	4 00	4 00	. ..	. ..	. ..	. ..
Février	3 95	3 95	. ..	. ..	. ..	. ..
Mars...........	3 875	3 875	. ..	. ..	. ..	. ..
Mars nouv......	. ..	. ..	. ..	. ..	. ..	. ..
Avril...........	3 875	3 85	. ..	. ..	. ..	. ..
Mai.............	3 875	3 85	. ..	. ..	. ..	. ..
Juin	3 875	3 85	. ..	. ..	. ..	. ..
Juillet	3 875	3 850	. ..	. ..	. ..	. ..
Août............	3 875	3 875	. ..	. ..	. ..	. ..
Septembre	3 875	3 875	. ..	. ..	. ..	. ..
Octobre	3 875	3 875	. ..	. ..	. ..	. ..
Novembre.....	. ..	. ..	. ..	. ..	. ..	. ..
Décembre	. ..	. ..	. ..	. ..	. ..	. ..

DÉTAIL DES VENTES

Type unique

Janvier.	15.000	»	à 4.00
Février.	5.000	»	à 3.95
Mars.	10.000	»	à 3.875
Avril	40.000	»	à 3.85
Id.	5.000	»	à 3.875
Juin.	20.000	»	à 3.85
Juillet.	10.000	»	à 3.85
Août	5.000	»	à 3.85
Id.	10.000	»	à 3.875
Septembre.	10.000	»	à 3.875

Total : 130,000 kil.

Tendance calme

Imprimerie de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*

Le Gérant : E. DUGARDIN

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 49

LA Dame d'Espargys

par Eug. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC

— Comment Chailly peut-il être au Châtelet ? demanda madame d'Espargys atterrée.

— C'est une petite histoire très édifiante, reprit Guinguet et je vais vous la narrer le plus succinctement possible.

J'ai surpris l'autre jour... par mégarde, un lambeau de votre conversation relative au petit papier écrit de la main de madame Catherine et signé du roi. Quand je vous ai entendu parler de mettre le nom de M. des Echards, mon grand ami, sur ce grimoire, j'en ai eu un frisson qui m'a secoué jusques aux moëlles. Je savais la teneur de cet ordre abominable, vous aviez eu la bonne idée d'en donner lecture à haute voix à vos acolytes. D'autre part, comme j'avais l'œil à la serrure, je vous vis alors mettre l'odieux papier dans un tiroir, j'attendis votre départ, et quand vous fûtes tous éloignés, j'opérai sans aucun scrupule, la soustraction de ce billet doux.

— Très bien ! mon petit Guinguet, fit des Echards fort intéressé par ce récit, je reconnais là un de tes procédés diplomatiques ordinaires.

Guinguet flatté, salua et reprit :

— Une fois en possession de la pièce en question, je vis que la place où devais être inscrit le nom de mon ami était encore en blanc : je me souvins alors fort à propos que j'avais une belle écriture ce qui me donna l'idée d'écrire en cursive magnifique le nom de M. de Chailly sur le poulet à l'adresse de M. le Prévôt de Paris. Puisque tout l'honneur de la combinaison des *Chausses d'Hypocras* revenait à cet homme intelligent, n'était-il pas juste qu'il fût le premier à en bénéficier !

— De mieux en mieux, fit des Echards, Guinguet, mon ami, tu as décidément un très vif sentiment de l'équité.

— Après quoi, continua l'écolier, je suis allé porter le pli en question au bas-officier de garde à l'hôtel de la Prévôté en le priant de le faire parvenir sans retard à M. le Prévôt. J'ajoutai même : *ordre du roi*, afin de stimuler le zèle du soldat. Puis, j'allais m'embusquer au coin de la rue des Nonnains-d'Hyères.

Une demi-heure après je vis sortir M. le Prévôt escorté d'une vingtaine d'archers. Il se rendit à l'hôtel d'Espargys, empoigna M. de Chailly et comme celui-ci criait un peu, on lui offrit une pastille calmante sous la forme d'une poire d'angoisse. Je suivis l'escorte, je la vis entrer au Châtelet et en sortir un quart d'heure après Mais M. de Chailly n'était plus avec les archers. Les ordres avaient été exécutés d'une façon si précise que j'entendis M. le Prévôt, parlant à un de ses officiers, dire en passant devant moi : « Quand il est tombé, cela a fait flac ! »

Et tous les archers se mirent à rire. Un des soldats qui paraissait avoir des notions particulières sur l'endroit où avait été jeté M. de Chailly ajouta : « Le pauvre diable en aura tout au plus pour dix ou douze jours avant de partir pour l'autre monde. Les *Chausses d'Hypocras* n'ont jamais accordé la quinzaine à personne. » Voilà pourquoi, conclut Guinguet, M. de Chailly ne viendra pas ce soir.

— Commencez-vous à croire, madame, lui dit-il, qu'il vient une heure où les crimes combinés par des êtres méchants se retournent contre eux. Voyez plutôt votre acolyte ?

C'est lui qui avait trouvé cette chose atroce de faire jeter, par esprit de vengeance, un brave gentilhomme au fond du plus horrible des cachots. Grâce à une circonstance providentielle, le gentilhomme a pu échapper à la machination ourdie contre lui et c'est précisément celui qui l'avait imaginé qui en est la propre victime.

Eh bien ! madame, l'heure de la justice n'est pas venue seulement pour vos complices Maurevel et Chailly ; elle a également sonné pour vous. Il vous reste encore cinq minutes à vivre, c'est tout ce que je puis vous accorder.

Madame d'Espargys eut un tressaillement et sa face déjà pâle devint livide.

— Eh quoi ! dit-elle, vous oseriez porter la main sur une femme, vous, un gentilhomme !

— Il y a des cas où un gentilhomme doit subir les exigences des circonstances, quelque pénibles que soient celles-ci.

— Mais, c'est atroce de tuer une femme sans défense, sans même lui laisser le temps de mettre sa conscience, en règle avec Dieu.

— Il vous sied peu de parler de Dieu, madame. vous qui n'avez jamais agi que sous des inspirations infernales. Vos crimes justifient largement des représailles, et d'ailleurs, il ne s'agit pas ici d'une vengeance personnelle, mais d'un devoir imposé par les circonstances. C'est vous qui avez essayé de faire assassiner M. de la Volte à l'hôtel du *Lion Noir*, vous qui lui avez tiré un coup d'arquebuse au passage du bac du passeur, vous qui avez combiné pour lui une mort épouvantable et dans votre vengeance vous englobiez une jeune fille qui n'a jamais fait aucun mal ni à vous ni à personne. Je passe sous silence les coups de dagues reçus par moi de la main de vos sbires car je pense leur avoir rendu suffisamment la monnaie de leur pièce. Eh bien tout cela pourrait, au besoin, se pardonner, ce sont des crimes dirigés contre deux ou trois personnes et ces dernières ayant eu la chance d'y échapper en partie, ont peut-être l'âme assez haute pour les dédaigner, mais il y a autre chose.

Ici, des Echards fit une pause et la comtesse, sentant bien où il en voulait venir, eut un frisson de terreur.

— Il y autre chose, reprit le baron, et pour celle-ci, tout le sang huguenot répandu sur le pavé des rues, crie vengeance. Vous avez pu réussir, à l'aide d'une manœuvre hypocrite, à vous emparer de la liste contenant les adresses des huguenots présents à Paris.

Par votre faute, des centaines de nos coreligionnaires ont été égorgés ; par votre faute, des centaines de femmes sont devenues veuves, des centaines d'enfants, orphelins ; par votre faute enfin, j'ai, par ma confiance naïve, insensée, été le complice inconscient de l'horrible massacre de la Saint-Barthélemy. Voilà, madame, ce qui vous condamne ; voilà pourquoi moi, gentilhomme de vieille race, portant un nom sans tâche, réputé par tous, seigneur loyal et plein d'honneur, je vais sans hésitation vous plonger ma dague en plein cœur.

Pourtant, croyez-le bien, je me juge aussi sévèrement que vous pouvez le faire et je crois comme vous que la main qui a frappé une femme n'est pas digne de tenir une épée, aussi ai-je résolu de me faire justice à moi-même.

Aussitôt mon devoir accompli, la même dague qui vous aura frappe abattra le poignet qui l'aura dirigée.

L'armée calviniste a déjà un chef manchot, mon illustre ami Lanoue, elle en comptera deux désormais et mon honneur de gentilhomme sera sauf.

La comtesse d'Espargys leva des yeux épouvantés sur l'homme qui lui parlait ainsi.

Des Echards, le visage impassible, semblait l'incarnation vivante de la justice. On sentait que ce qu'il venait de dire, il allait le faire à la lettre, sans hésitation, avec le calme d'un homme accomplissant un devoir longuement réfléchi, nettement arrêté.

La comtesse se leva comme mue par une résolution subite, sortit de son sein la fiole dont le contenu était destiné à mademoiselle de Fontanges a dit :

— Vous avez raison, monsieur le baron. Je mérite la mort pour toutes les causes que vous venez de dire, et je veux vous épargner le remords d'avoir frappé une femme. Je pense comme vous que l'heure de l'expiation est venue pour moi. Puisse Dieu me pardonner comme je vous pardonne à tous.

Et d'un trait, elle vida le flacon qu'elle tenait dans sa main crispée.

Presque aussitôt, ses yeux se voilèrent, un long frisson la secoua, sa tête se renversa dans une convulsion suprême et elle tomba les bras étendus, sans pousser un cri, sans proférer une plainte, seulement, chose étrange, cette agonie de vingt secondes avait eu ce singulier effet de faire du radieux visage de la dame d'Espargys une horrible figure de vieille, grimaçante, verdâtre, sillonnée par des rides profondes occasionnées par les contorsions tétaniques des muscles de la face.

Le mystérieux poison avait produit son œuvre de mort en l'accompagnant de tous les phénomènes complaisamment décrits un instant auparavant, par madame d'Epargys à mademoiselle de Fontanges.

L'intoxication avait été si rapide qu'elle avait amené une désagrégation presque subite des tissus.

Tous les spectateurs de cette scène ne purent retenir un cri d'horreur.

— Maintenant, dit des Echards, après un instant de silence, rien ne nous retient plus. Justice est faite !

Se tournant alors vers la Volte et la jeune fille. il reprit :

— Nos amis nous attendent à la porte Baudoyer, nous devons partir pour la Rochelle cette nuit, Mlle de Fontanges est-elle en mesure de pouvoir supporter le voyage ?

— Madame la comtesse de la Volte connait la route, dit la Volte, nous l'avons déjà faite ensemble.

— Et vous êtes prête à la refaire avec nous ? interrogea des Echards.

— Une femme ne doit-elle pas suivre partout son époux ? répondit avec un doux sourire la jeune fille.

— En ce cas, dit des Echards, partons vite, mes chers enfants le pavé de la capitale me brûle, j'ai besoin du grand air des chemins.

CONCLUSION

Un instant après, les calvinistes gagnaient la rue Saint-Antoine et se dirigeaient du côté de la porte Baudoyer. Lanoue, Montgommery et les autres huguenots devaient les attendre pendant toute la nuit dans un cabaret situé sur la route de Charenton.

Mademoiselle de Fontanges s'appuyait doucement sur le bras de la Volte, des Echards marchait en avant avec Guinguet, Brigitte fermait la marche, portant quelques paquets renfermant ses hardes et celles de sa maîtresse.

Arrivé à la hauteur de la rue des Guillemites, Guinguet dit aux calvinistes :

— Je ne vous reconduis pas plus loin, mais mes vœux vous accompagnent. J'espère qu'un jour prochain, la paix sera faite entre huguenots et catholiques et que nous pourrons alors, sans danger pour vous, nous revoir tous à Paris.

— Pourquoi ne viens-tu pas plutôt à La Rochelle ? interrogea des Echards.

— Je ne peux pas. La Thibalde pleurerait. Elle n'est point déjà très jolie, la pauvre fille, si avec cela je lui rendais les yeux rouges, elle serait horrible.

— Alors, adieu, mon brave enfant, dit des Echards en enlevant Guinguet au bout de ses bras d'athlète et en l'embrassant avec une affection de frère aîné. N'oublie pas trop tes amis de la Rochelle, eux ne t'oublieront pas.

— N'yez pas peur, mon grand ami, dit l'écolier, on a de la mémoire et quand Guinguet a un nom écrit au fond du cœur, c'est bien gravé.

Le bon Guinguet passa de bras en bras et l'on se sépara, tristement, la larme au coin de l'œil, la mélancolie au fond de l'âme.

Les calvinistes continuèrent à descendre la rue Saint-Antoine pendant que l'écolier s'engageait dans la rue des Guillemites.

Pour se remettre un peu le cœur en place, Guinguet, d'une voix qu'il essaya de rendre ferme, se mit à chanter et les huguenots l'entendirent entonner son fameux refrain :

Dans le couvent des Augustins
On prétend qu'il est des matins
Où l'on ne chante pas matines.

Peu à peu, la voix s'affaiblit et l'écho ne renvoya bientôt plus, à l'oreille des calvinistes, qu'une note confuse qui allait se perdant dans le lointain des ruelles.

FIN

CONNAISSANCES UTILES

Accélération de la ponte des poules

On peut, paraît-il, accélérer la ponte des poules et, en même temps, les préserver du fâcheux choléra qui leur est spécial, en jetant le grain qui leur est destiné dans de l'eau tiède additionnée de chaux. On brasse bien pour imbiber le grain, puis on le laisse refroidir et sécher. Lorsque les poules ont recommencé à pondre et repris leur santé, on interrompt, bien entendu, le traitement qui deviendrait inefficace par accoutumance.

Bonhomme FRANKLIN